

Le 22/09/2020

**Avis d'information aux porteurs de parts du FCP NATIXIS HORIZON**

Sont concernés les compartiments suivants :

**NATIXIS HORIZON 2055-2059 (codes ISIN : Part F : FR0013161957 ; part R : FR0013161965)**

**NATIXIS HORIZON 2050-2054 (codes ISIN : Part F : FR0010361097; part R : FR0011469337)**

**NATIXIS HORIZON 2045-2049 (codes ISIN : Part F : FR0011461284; part R : FR0011461292)**

**NATIXIS HORIZON 2040-2044 (codes ISIN : Part F : FR0011461268; part R : FR0011461276)**

**NATIXIS HORIZON 2035 -2039 (codes ISIN : Part F : FR0011461250; part R : FR0011461243)**

**NATIXIS HORIZON 2030-2034 (codes ISIN : Part F : FR0011461227; part R : FR0011461235)**

**NATIXIS HORIZON 2025-2029 (codes ISIN : Part F : FR0010361089; part R : FR0011469360)**

Afin de clarifier la stratégie de gestion de votre compartiment, Natixis Investment Managers International a décidé, à compter du 25 septembre 2020 de :

- préciser la notion d'allocation cible pour les actions et les taux et également d'intégrer les fourchettes d'exposition action et taux déjà présentes dans la stratégie du compartiment,
- et d'élargir la contrainte actuelle sur les actifs taux à faibles risques (notion prévue dans la Loi Pacte - loi n° 2019-486 du 22/05/2019, Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) en élargissant l'investissement du compartiment sur tout type d'actifs à faible risque et non pas seulement sur les actifs taux à faible risque.

De ce fait, pour chaque compartiment, l'allocation cible sera la suivante :

- Le cas échéant, à 18 ans de l'horizon de placement recommandé, l'actif est exposé entre 70% et 100% en actions des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents (avec une allocation cible à 90%) et jusqu'à 30% en produits de taux des pays membres de l'OCDE ou des pays émergents ;
- Le cas échéant, à 10 ans de l'horizon de placement recommandé, l'actif est exposé entre 43% et 73% d'actions (avec une allocation cible à 63%) et un minimum de produits « à faible risque » de 20% (dont 15% de produits de taux) ;
- A 5 ans de l'horizon de placement recommandé, l'actif est exposé entre 9% et 39% d'actions (avec une allocation cible à 29%) et au minimum 50% de produits « à faible risque » (dont 45% de produits de taux) ;

- A 2 ans de l'horizon de placement recommandé, l'actif est exposé entre 0% et 28% d'actions (avec une allocation cible à 18%) et au minimum 70% de produits à « faible risque » (dont 55% de produits de taux) ;
- Dès le début de l'horizon de placement recommandé, l'actif est exposé entre 0% et 25% en actions (avec une allocation cible à 15%) et au minimum 70% de produits à « faible risque » (dont 55% de produits de taux).

Ces informations, plus précises, vous permettent une meilleure compréhension de l'évolution de votre compartiment au fil du temps.

Ces précisions n'ont pas d'impact sur le process de gestion de votre compartiment, ni sur son profil de risques.

La documentation de votre compartiment (DICI, prospectus et règlement) décrivant l'ensemble des caractéristiques, est disponible auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site [www.im.natixis.com](http://www.im.natixis.com)

Elle peut vous être adressée dans un délai de huit jours ouvrés, sur simple demande écrite, auprès de :

Natixis Investment Managers International, Service Clients

43 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS

e-mail : [ClientServicingAM@natixis.com](mailto:ClientServicingAM@natixis.com)